

*Exemplaire à retourner signé  
avec le dossier d'inscription*

## **Règlement intérieur « Licence Sciences et Vie de la Terre »**

Vous vous inscrivez à l'UCO Bretagne Nord dans le but d'acquérir une formation universitaire. L'équipe enseignante se donne pour objectif de réunir de bonnes conditions pédagogiques en vue de l'obtention de vos diplômes. Voici quelques éléments du fonctionnement de la filière Sciences et Vie de la Terre.

Engagement de l'étudiant :

- L'étudiant s'engage à suivre les cours, les TD et TP du cursus dans lequel il est inscrit.

- L'étudiant s'engage à justifier ses absences éventuelles :

**Pour toute absence**, un justificatif (**document papier** obligatoirement) est à déposer au secrétariat le jour du retour de l'étudiant à l'université, et doit être remis en copie aux enseignants chargés des cours, TD ou TP concernés la séance suivant celle de la dernière absence.

**Seules sont considérées comme absences justifiées avec justificatif :**

- examen ou concours, code et conduite, sportif de haut niveau, étudiant salarié. Dans tous ces cas, le justificatif doit être fourni à l'UCO **avant** le contrôle continu.
- pour les autres absences justifiées (raisons médicales, évènement familial (mariage, pacte civil de solidarité, décès) le justificatif (certificat médical, avis) est transmis **dans les 48h** à l'UCO.

Au bout de **3 absences non justifiées**, l'étudiant sera **convoqué** par mail ou affichage par le responsable de formation pour s'expliquer. Si l'étudiant ne vient pas au rendez-vous, un courrier est envoyé automatiquement aux parents.

Après 3 absences supplémentaires l'étudiant est considéré comme défaillant et pourra être interdit d'examen sur décision de la commission des absences ; les parents sont informés.

- Absence en TD, TP et **contrôles continus** :

Toute absence injustifiée entraînera un **zéro en contrôle continu lors de ces TD, TP et autres épreuves de contrôle continu (Devoirs Surveillés, Oraux)**.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'une matière, sans justification, il est déclaré ABSENT pour l'Unité d'Enseignement concernée et devra se présenter en 2<sup>ème</sup> session.

L'Université n'expédie pas de bulletin de note aux familles. Cependant, **les parents pourront à tout moment** contacter le responsable de la formation afin d'avoir des informations sur l'assiduité, sur les résultats des contrôles continus ou examens de l'étudiant, et sur son comportement.

Contrôles continus (DS) et examens :

- 1 - Aucune calculatrice programmable n'est autorisée. Seules les calculatrices de type « collègue » sont autorisées et plus précisément les modèles : - Texas TI 30 XB - Texas TI 30 X II B - Texas TI 40 collègue - Texas TI 40 collègue II - Texas TI 40 X II B - Texas TI collègue Plus - Casio FX 82 L - Casio FX 82 ES - Casio FX 92 collègue - Casio FX 180 P - Olympia LCD 8110
- 2 – Lorsque, pour une épreuve, l'enseignant donne droit aux documents : seuls les documents papiers sont autorisés (pas de tablette, téléphone portable ou ordinateurs)

**Nous avons pris connaissance de l'intégralité du règlement applicable en Licence de SVT**

**L'étudiant**

**Les parents**

Nom :

Prénom :

Signatures :

À .....

Le / / 2018

*Exemplaire à conserver*

## **Règlement intérieur « Licence Sciences et Vie de la Terre »**

Vous vous inscrivez à l'UCO Bretagne Nord dans le but d'acquérir une formation universitaire. L'équipe enseignante se donne pour objectif de réunir de bonnes conditions pédagogiques en vue de l'obtention de vos diplômes. Voici quelques éléments du fonctionnement de la filière Sciences et Vie de la Terre.

Engagement de l'étudiant :

- L'étudiant s'engage à suivre les cours, les TD et TP du cursus dans lequel il est inscrit.

- L'étudiant s'engage à justifier ses absences éventuelles :

**Pour toute absence**, un justificatif (**document papier** obligatoirement) est à déposer au secrétariat le jour du retour de l'étudiant à l'université, et doit être remis en copie aux enseignants chargés des cours, TD ou TP concernés la séance suivant celle de la dernière absence.

**Seules sont considérées comme absences justifiées avec justificatif :**

- examen ou concours, code et conduite, sportif de haut niveau, étudiant salarié. Dans tous ces cas, le justificatif doit être fourni à l'UCO **avant** le contrôle continu.
- pour les autres absences justifiées (raisons médicales, évènement familial (mariage, pacte civil de solidarité, décès) le justificatif (certificat médical, avis) est transmis **dans les 48h** à l'UCO.

Au bout de **3 absences non justifiées**, l'étudiant sera **convoqué** par mail ou affichage par le responsable de formation pour s'expliquer. Si l'étudiant ne vient pas au rendez-vous, un courrier est envoyé automatiquement aux parents.

Après 3 absences supplémentaires l'étudiant est considéré comme défaillant et pourra être interdit d'examen sur décision de la commission des absences ; les parents sont informés.

- Absence en TD, TP et **contrôles continus** :

Toute absence injustifiée entraînera un **zéro en contrôle continu lors de ces TD, TP et autres épreuves de contrôle continu (Devoirs Surveillés, Oraux)**.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'une matière, sans justification, il est déclaré ABSENT pour l'Unité d'Enseignement concernée et devra se présenter en 2<sup>ème</sup> session.

L'Université n'expédie pas de bulletin de note aux familles. Cependant, **les parents pourront à tout moment** contacter le responsable de la formation afin d'avoir des informations sur l'assiduité, sur les résultats des contrôles continus ou examens de l'étudiant, et sur son comportement.

Contrôles continus (DS) et examens :

- 1 - Aucune calculatrice programmable n'est autorisée. Seules les calculatrices de type « collègue » sont autorisées et plus précisément les modèles : - Texas TI 30 XB - Texas TI 30 X II B - Texas TI 40 collègue - Texas TI 40 collègue II - Texas TI 40 X II B - Texas TI collègue Plus - Casio FX 82 L - Casio FX 82 ES - Casio FX 92 collègue - Casio FX 180 P - Olympia LCD 8110
- 2 – Lorsque, pour une épreuve, l'enseignant donne droit aux documents : seuls les documents papiers sont autorisés (pas de tablette, téléphone portable ou ordinateurs)

**Nous avons pris connaissance de l'intégralité du règlement applicable en Licence de SVT.**